



3 000 € disponibles tous les ans pour vous former !

Vous cotisez à VIVÉA, alors profitez-en !

Vous êtes agriculteur, viticulteur, paysagiste, forestier, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire, votre contribution formation, collectée chaque année par la MSA, vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos formations dans la limite de 3000 € par an.

Vous n'avez pas d'administratif à gérer

C'est l'organisme de formation qui effectue la demande de financement auprès de VIVÉA. Vous n'avez pas de dossier à remplir, vous ne faites pas l'avance des frais.

Tous les ans VIVEA finance la formation de plus de 6 000 bénéficiaires en Bourgogne-Franche-Comté : pourquoi pas vous ?

Investissez pour votre avenir... Formez-vous !

Pour plus d'informations, vos contacts :

Sylvie HUMBLLOT, conseillère en Franche-Comté : s.humblot@vivea.fr ; 06 77 15 55 93

Yolande MOULEM, conseillère en Bourgogne : y.moulem@vivea.fr ; 06 77 80 31 42